

RCS : AJACCIO Code greffe : 2001

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AJACCIO atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 00569 Numéro SIREN : 509 506 499 Nom ou dénomination : A2MICILE AJACCIO
--

Ce dépôt a été enregistré le 23/10/2023 sous le numéro de dépôt 5087

SARL A2MICILE AJACCIO
LIEU DIT MEZZAVIA PA 2 RTE
20167 AJACCIO



COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Sébastien BODILIS

✓ Certified by  yousign

CERTIFIE CONFORME EN MA QUALITE DE GERANT

Joël CHAULET

✓ Certified by  yousign

CERTIFIE CONFORME EN MA QUALITE D'ASSOCIE

Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	1 400,00	1 400,00		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	354 792,49	112 824,11	241 968,38	35 638,77
	Immobilisations en cours				82 740,00
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts	79 555,50		79 555,50	59 389,00
	Autres immobilisations financières	1 747,00		1 747,00	1 747,00
	TOTAL (II)	437 494,99	114 224,11	323 270,88	179 514,77
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	530 519,28	11 439,75	519 079,53	509 978,79
	Autres créances	52 076,72		52 076,72	52 722,96
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	745 679,99		745 679,99	662 672,97
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	832,25		832,25	364,40
	TOTAL (III)	1 329 108,24	11 439,75	1 317 668,49	1 225 739,12
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		1 766 603,23	125 663,86	1 640 939,37	1 405 253,89

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

6 797,50

3 350,00

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2022

31/12/2021

Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	2 000,00	2 000,00
	RESERVES		
	Réserve légale	200,00	200,00
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	337,65	1 227,99
	Résultat de l'exercice	458 983,75	373 109,66
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	461 521,40	376 537,65
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges	6 000,00	
	Total des provisions	6 000,00	
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	100 127,40	102 790,96
	Dettes fiscales et sociales	1 064 135,96	905 399,59
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	9 154,61	20 525,69
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	1 173 417,97	1 028 716,24
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	1 640 939,37	1 405 253,89
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	458 983,75	373 109,66
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1 173 417,97	1 028 716,24
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
	(3) Dont emprunts participatifs		

V2 APPROBATION DES COMPTES AJACCIO 31
12 2022

ID a0ed6d5a-0899-4799-ab61-00fabeeb0b8a
Sending date 2023-06-02 08:44:13 UTC | Expiration date 2023-12-02 22:59:00 UTC

Signed by
Joël CHAULET

✓ Certified by  yousign

 GROUPE A2MICILE

Sender



Type	User
ID	017c86c6-ca2b-4274-b541-3d918f75f6f2
First name	Groupe A2MICILE
Last name	Salomé WEILAND
Email address	compta1@azae.com
Phone number	+33760098608
Organization	GROUPE A2MICILE
IP address	185.17.241.81

 Signer

Signer

First name	Joël
Last name	CHAULET
ID	79e991fc-f7ff-4ca5-872b-c1dce83e2816
Email address	joel.chaulet@a2micile.com
Phone number	+33689371704
IP address	86.239.84.183

Authentication

Mode	sms
OTP code	587248
Authentication validated at	2023-06-03 09:28:28 UTC

Signature

Signature context	Signed via the link sent to the signer's email address
Consent given at	Signature process completed at
2023-06-03 09:28:30 UTC	2023-06-03 09:28:37 UTC

V2 APPROBATION DES COMPTES AJACCIO 31 12 2022

ID a0ed6d5a-0899-4799-ab61-00fabeeb0b8a

Sending date 2023-06-02 08:44:13 UTC | Expiration date 2023-12-02 22:59:00 UTC

Signed by

Sébastien BODILIS

✓ Certified by  yousign GROUPE A2MICILE

Sender



Type	User
ID	017c86c6-ca2b-4274-b541-3d918f75f6f2
First name	Groupe A2MICILE
Last name	Salomé WEILAND
Email address	compta1@azae.com
Phone number	+33760098608
Organization	GROUPE A2MICILE
IP address	185.17.241.81

 Signer

Signer

First name	Sébastien
Last name	BODILIS
ID	9b828911-a9f7-46e7-a3ba-2892564ffce3
Email address	sebastien.bodilis@azae.com
Phone number	+33614253054
IP address	185.17.241.81

Authentication

Mode	sms
OTP code	841355
Authentication validated at	2023-06-02 08:52:43 UTC

Signature

Signature context	Signed via the link sent to the signer's email address
Consent given at	Signature process completed at
2023-06-02 08:52:49 UTC	2023-06-02 08:52:56 UTC

A2MICILE AJACCIO
Société à responsabilité limitée
au capital de 2.000 Euros
Siège social : 2 RTE DE MEZZAVIA
20167 AJACCIO

509 506 499 R.C.S. Ajaccio

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DES ASSOCIEES DU 25 MARS 2023

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

TROISIEME RESOLUTION

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 font ressortir un bénéfice d'un montant de 458.983,75 Euros, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	E.	458.983,75
<u>Report à nouveau</u>	E.	<u>337,65</u>
TOTAL DISPONIBLE	E	459.321,40
A titre de dividendes	E.	459.000,00
<u>Au report à nouveau</u>	E.	<u>321,40</u>
TOTAL AFFECTE	E.	459.321,40

Ce dividende de 459.000,00 Euros, sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 459.000,00 Euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé enfin que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents, éligibles ou non à l'abattement, se sont élevées à :

Exercices	Revenus éligibles à l'abattement (€)	Revenus non éligibles à l'abattement (€)
31/12/2021	-	374.000,00
31/12/2020	-	361.000,00
31/12/2019	-	261.000,00

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme

Sébastien BODILIS,
Gérant

Sébastien BODILIS

A2MICILE AJACCIO
Société à responsabilité limitée
au capital de 2.000 Euros
Siège social : 2 RTE DE MEZZAVIA
20167 AJACCIO

509 506 499 R.C.S. Ajaccio

RAPPORT SPÉCIAL DE LA GÉRANCE SUR LES CONVENTIONS VISÉES PAR L'ARTICLE L. 223-19 DU CODE DE COMMERCE
--

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

En application des dispositions des articles L. 223-19 et R. 223-26 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance qu'aucune convention visée à ces articles n'est intervenue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à AJACCIO
Le 25/03/2023

Sébastien BODILIS

✓ Certified by  yousign

La Gérance

A2MICILE AJACCIO
Société à responsabilité limitée
au capital de 2.000 Euros
Siège social : 2 RTE DE MEZZAVIA
20167 AJACCIO

509 506 499 R.C.S. Ajaccio

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 25 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq mars, à treize heures, les associés se sont réunies au siège social, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, sur convocation verbale de la gérance.

Sont présentes :

- | | |
|---|----------|
| ➤ La société SB HOLDING SARL
titulaire de huit parts sociales en pleine propriété, ci | 8 parts |
| ➤ La Société A2MICILE EUROPE S.A.,
titulaire de douze parts sociales en pleine propriété, ci | 12 parts |

Total des parts présentes : 20 parts sociales en pleine propriété sur les 20 parts composant le capital social.

Monsieur Joël CHAULET assiste à la séance, en qualité de représentant légal de la Société A2MICILE EUROPE, associée possédant le plus grand nombre de parts.

Monsieur Sébastien BODILIS Préside la séance, en qualité de gérant non associé.

Le Président constate que les associées présentes possèdent la totalité des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président déclare que tous les documents prescrit par l'article R.223-18 du Code de commerce, ont été tenus à la disposition des associées au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'Assemblée.

L'Assemblée, à sa demande, lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Mode de consultation,
- Rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et affectation du résultat
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, approbation de ces conventions,
- Renouvellement du mandat de la gérance
- Pouvoirs.

Le Président donne ensuite lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

Les associés prennent acte de la convocation verbale de la gérance. En conséquence, l'Assemblée, comprenant tous les associés, sans exception, présents et propriétaires de la totalité des parts composant le capital social, déclare bonne et valable la convocation faite par la gérance aux associés à l'effet d'y assister, sans qu'aient été observés les délais et modes légaux et statutaires de convocation, couvre expressément toutes irrégularités résultant de cette circonstance, et renonce à se prévaloir d'aucune nullité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve ledit rapport de gestion, ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, lesquels font apparaître un résultat bénéficiaire de 458.983,75 Euros.

Elle prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 font ressortir un bénéfice d'un montant de 458.983,75 Euros, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	E.	458.983,75
<u>Report à nouveau</u>	E.	<u>337,65</u>
TOTAL DISPONIBLE	E	459.321,40
A titre de dividendes	E.	459.000,00
<u>Au report à nouveau</u>	E.	<u>321,40</u>
TOTAL AFFECTE	E.	459.321,40

Ce dividende de 459.000,00 Euros, sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 459.000,00 Euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé enfin que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents, éligibles ou non à l'abattement, se sont élevées à :

Exercices	Revenus éligibles à l'abattement (€)	Revenus non éligibles à l'abattement (€)
31/12/2021	-	374.000,00
31/12/2020	-	361.000,00
31/12/2019	-	261.000,00

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur l'absence de convention, de la nature de celles visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, approuve ledit rapport dans son intégralité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance décide de renouveler le mandat du gérant, Monsieur Sébastien BODILIS, pour une durée déterminée, qui ne pourra excéder le jour de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2023.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les cogérants et par les associés présents.

Sébastien BODILIS
Gérant

Sébastien BODILIS

✓ Certified by  yousign

A2MICILE EUROPE S.A,
Représenté par son Président
du Conseil d'Administration,
Joël CHAULET

Joël CHAULET

✓ Certified by  yousign

A2MICILE AJACCIO
Société à responsabilité limitée
au capital de 2.000 Euros
Siège social : 2 RTE DE MEZZAVIA
20167 AJACCIO

509 506 499 R.C.S. Ajaccio

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOSLE 31 DECEMBRE 2022
--

Chères associées,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en application des statuts et des dispositions du Livre deuxième du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice.

Ces comptes sont joints au présent rapport.

Tous les documents prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur, et identiques à celles de l'exercice précédent.

SITUATION ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2022, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de 6.276.394,78 Euros, contre 5.438.807,57 Euros pour l'exercice précédent.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à 5.489.147,35 Euros, contre 4.805.643,76 Euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges d'exploitation les plus importants sont les suivants :

☞ Autres achats et charges externes	E.	658.113,31
☞ Salaires et traitements	E.	4.186.480,70
☞ Charges sociales du personnel	E.	438.587,01

Le résultat d'exploitation, se solde par un bénéfice de 804.073,75 Euros, contre un bénéfice de 661.051,66 Euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de 0,00 Euros, le résultat courant avant impôts se solde par un bénéfice de 804.073,75 Euros, contre un bénéfice de 661.051,66 Euros pour l'exercice précédent.

Ainsi, après prise en compte de l'impôt sur les bénéfices de 164.049,00 Euros ainsi que la participation des salariés de 181.041,00 Euros, le résultat de l'exercice social clos le 31 décembre 2022 se solde par un bénéfice de 458.983,75 Euros, contre un bénéfice de 373.109,66 Euros pour l'exercice précédent.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le total général du bilan s'est élevé à 1.640.939,37 Euros, contre 1.405.253,89 Euros pour l'exercice précédent.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 font ressortir un bénéfice d'un montant de 458.983,75 Euros, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	E.	458.983,75
Report à nouveau	E.	337,65
TOTAL DISPONIBLE	E	459.321,40
 A titre de dividendes	E.	459.000,00
Au report à nouveau	E.	321,40
TOTAL AFFECTE	E.	459.321,40

Le paiement des dividendes serait effectué au siège social, à compter du jour de la décision des associées.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 459.000,00 Euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé enfin que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents, éligibles ou non à l'abattement, se sont élevées à :

Exercices	Revenus éligibles à l'abattement (€)	Revenus non éligibles à l'abattement (€)
31/12/2021	-	374.000,00
31/12/2020	-	361.000,00
31/12/2019	-	261.000,00

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, il est précisé qu'aucune dépense et aucune charge, non déductibles fiscalement, n'ont été engagées au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.223-19 DU CODE DE COMMERCE

En application des dispositions de l'article L.223-19 du Code de commerce, les conventions, relatées dans le rapport spécial de la gérance, doivent être reportées sur le registre des décisions de l'associée unique.

Fait à AJACCIO
Le 25/03/2023

La Gérance

Sébastien BODILIS

✓ Certified by  yousign